



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MERCREDI 19 DECEMBRE 2018

Présents :

M. N. BOVE Commissaire aux comptes
 Mme A. CARCERERI Directrice A.S.C.D.
 Mme S. CARRE représentant le Syndicat des Enseignants
 M. J. F. CHANEAC représentant les PEP Savoie
 Mme C. CHAUMAZ représentant le FSU-SNIUpp
 Mme S. CHERY I.E.N. Combe de Savoie
 M. E. DALLY représentant la Ligue de l'Enseignement
 M. M. FAURE Principal Collège Chambéry Bissy
 M. L. FIORINA Directeur Ecole A. Bar Albertville
 M. D. FOTIADI Responsable Service DESJ
 M. M. FRIONNET Enseignant chargé des classes de découvertes
 Mme V. GELIBERT Enseignante
 M. F. GILARDOT Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, Président de l'A.S.C.D.
 M. E. LANOË Secrétaire Général de l'A.S.C.D.
 Mme C. MANQUAT-REY représentant la M.A.E
 Mme M. OLKOWICZ Directrice Ecole Elémentaire Centre Aix Les Bains
 Mme F. SUHR Enseignante Ecole Elémentaire Chantemerle Chambéry
 M. G. TROCCAZ Directeur école élémentaire Challes les Eaux

Excusés :

Mme N. BARROSO I.E.N. Chambéry I
 Mme A. CRESSENS Conseillère Départementale
 Mme S. CREUX Directrice Service Départemental UNSS
 M. L. LEDOUIT Conseiller Pédagogique de Circonscription EPS Chambéry IV

1 – EXAMEN DES COMPTES 2017/2018 :

A/ Bilan 2017/2018 :

- Pour mémoire, la convention triennale (2017/2020) validée par le Conseil Départemental fixe un montant maximum de subvention de 350 000 € par année scolaire soit 1 050 000 € sur trois ans. Ces 350 000 € sont prioritairement dépensés pour les aides aux familles, et en cas de non dépense de la totalité de la subvention, la somme restante sera positionnée sur la ligne « fonctionnement » de l'A.S.C.D. avec un plafonnement à 50 000 €. Pour l'année scolaire 2017/2018, le montant des aides distribuées en direction des familles n'ayant pas atteint les 350 000 €, par conséquent, comme initialement prévu dans la convention, la somme de 50 000 € sera allouée sur la ligne budgétaire « fonctionnement ».
- La réorganisation comptable confiée cette année à la Ligue de l'Enseignement a permis un travail plus rigoureux des procédures et donc plus bénéfique sur l'ensemble de la comptabilité.

B/ Examen des comptes :

- Le compte de résultat affiche un excédent de 31 139.25 €, ce montant intègre la subvention de 50 000 € du Conseil Départemental ciblée sur le fonctionnement ce qui veut dire que sans cette subvention, le résultat serait en négatif de 18 860.75 €. Déficit à relativiser puisque des facteurs ponctuels sont venus impacter ce résultat : contrôle URSSAF, départ de Marie Gobatto comptable et un montant de loyer important du chalet Edelweiss à Saint François Longchamp (pour la dernière année).
- Une réorganisation globale des missions du personnel du siège a permis une économie non négligeable sur la masse salariale.
- Les séjours tous confondus organisés par l'A.S.C.D. ont engendré un bénéfice de 145 544.35 € (170 338.52 € en 2016/2017) représentant une baisse d'activité pour les séjours gérés par le siège concernant à la fois les séjours traditionnels, accompagnés et les courts séjours CAP Savoie. Baisse sans doute liée à la diminution générale des subventions, mais également à certains facteurs liés au contexte social.
- La constante augmentation du chiffre d'affaires de l'A.S.C.D. ainsi que du nombre de journées élèves (forte hausse du nombre de séjours neige organisés par les établissements extérieurs) est plutôt rassurante.
- Constat d'un déficit d'environ 38 000 € pour le chalet Edelweiss à Saint François Longchamp dû à des problématiques de gestion, une difficulté récurrente de remplissage pour le printemps et l'été avec de moins en moins d'inscription de colonies. Pour 2018/2019, la baisse du montant du loyer défini dans le cadre de la Délégation de Service Public (60 000 € à 30 000 €) permettra un rééquilibrage budgétaire.
- Le résultat excédentaire de près de 84 000 € du centre montagne l'Arméra à Valmeinier confirme la validation des choix de réorganisation arrêtés et de la création de la SAS Cap'Ouréa.

M. N. BOVE Commissaire aux Comptes, n'émet aucune observation ni réserve sur les comptes de l'A.S.C.D. et informe les administrateurs qu'ils seront certifiés sincères et véritables lors de l'assemblée générale.

Les administrateurs approuvent l'arrêt des comptes à l'unanimité.

3 – PERSPECTIVES D'ACTIVITÉ 2018/2019 :

A/ Classes de découvertes :

Les perspectives d'activité arrêtées début décembre 2018 pour tous publics confondus s'élèvent à 211 classes (216 en 2017/2018) et le détail par public se décompose de la manière suivante :

- 186 classes pour le 1^{er} degré public
- 12 classes pour le second degré public
- 13 classes pour l'enseignement privé (13 pour le 1^{er} degré)

Courts séjours :

- 58 courts séjours CAP Savoie inscrits
- 17 courts séjours accompagnés non aidés

Classes de neige extérieures :

- 69 classes dont 2 établissements de la Réunion et 1 du San Salvador

Séjours extérieurs autres :

- 7 classes.

Synthèse :

- Le comparatif de la perspective d'activité 2018/2019 avec 211 classes déclarées à celle de 2017/2018 pour 216 classes, affiche une légère diminution.
Pour l'organisation A.S.C.D., cette baisse concerne essentiellement les séjours traditionnels. Les séjours accompagnés et les courts séjours CAP Savoie augmentent de manière significative. Les séjours « autonomes » organisés par les écoles sont également en légère hausse.
Le nombre de classes de neige extérieures continue sa progression participant ainsi à la dynamique d'activité de nos deux centres en particulier.
- L'activité globale des séjours A.S.C.D. représente 82 % de l'ensemble des classes de découvertes organisées dans notre département et en grande majorité par le 1^{er} degré public. Depuis trois ans, la tendance des classes de découvertes est à la baisse. La proposition des activités, les évolutions sociétales, l'âge des enseignants partants et la motivation des jeunes enseignants peuvent sans doute expliquer pour partie cette situation. Un important travail de réflexion devra se mettre en place sur la formation initiale que ce soit au niveau de l'Education Nationale ou de l'ESPE afin de relancer une dynamique de départs.
- Il est important de souligner le travail de qualité fourni par les ambassadeurs sur la réactualisation des dossiers pédagogiques en lien avec les domaines du Socle Commun, dossiers qui se trouvent sur le site de l'A.S.C.D.
- Concernant les destinations de séjours, la baisse la plus marquante est celle des classes de mer (- 41 %). Les séjours neige et les autres séjours restent stables. La problématique de l'activité ski est toujours présente. C'est pourquoi le travail de collaboration avec Domaines Skiabiles de France se poursuit afin de trouver des solutions ou du moins des propositions qui inverseraient cette tendance à la baisse. Cette année, l'A.S.C.D. a mis en place pour les séjours neige une version livret de l'élève en anglais avec sur le terrain la mise à disposition de moniteurs ESF intervenant dans cette langue. Les enseignants ont travaillé en amont sur ce document pour préparer le séjour.
- Pour information, l'Association des Amis de la Jeunesse et des Sports cesse son activité au Club Nautique du Bourget du Lac et c'est le Yachting Club du Bourget du Lac qui reprend la gestion du bâtiment. Une enveloppe d'aide aux départs particulière pour ces départs sera versée à l'A.S.C.D. afin de régulariser une situation « historique » liée à l'Association des Amis de la Jeunesse et des Sports. Ce versement fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

B/ Le point sur les centres :

➤ Chalet Edelweiss à Saint François Longchamp :

- Dans le cadre de la nouvelle Délégation de Service Public, l'attribution de la gestion du chalet Edelweiss a été confiée à l'A.S.C.D pour une durée de cinq ans (du 1^{er} décembre 2018 au 30 novembre 2023). Les réajustements des conditions financières de cette convention plus incitatifs et favorables, avec notamment un montant de loyer moins élevé (30 000 €), permettront à l'A.S.C.D. de retrouver un équilibre budgétaire sur le chalet.
- Les perspectives de remplissage pour l'hiver 2019 s'élèvent à 6 512 journées (période du 29/12/2018 au 21/06/2019). Nette progression par rapport à 2017/2018 avec un nombre de nuitées pour les groupes et les familles en augmentation. Baisse concernant l'accueil de colonies.

➤ Centre Montagne l'Arméra à Valmeinier :

- Les perspectives de remplissage pour l'hiver 2019 se situent sensiblement au même niveau que l'an passé avec tout de même une légère hausse (+ 350 nuitées) sur une période plus longue du 26/12/2018 au 26/07/2019.
- Les différents aménagements prévus (salle de sport pluriactivités, mur d'escalade, salle de remise en forme, espace détente etc..) ainsi que les travaux relatifs au bâtiment des Aigles ciblés sur l'amélioration des conditions d'accueil des familles contribueront certainement à une hausse de fréquentation.
- La partie « commerciale » relative à la gestion des appartements et à l'accueil des familles est transférée à la société Cap'Ouréa.

C/ Adhésions :

- Il est proposé pour la dernière année, le maintien de l'ensemble des tarifs d'adhésions pour 2019/2020. (Le conseil d'administration ayant souhaité la reconduction des montants de cotisations sur trois ans).

Proposition approuvée à l'unanimité.

4 – INFORMATIONS DIVERSES :

A/ Services civiques :

Pour cette année scolaire, l'A.S.C.D. bénéficie de la mise à disposition de cinq services civiques dont la qualité de travail a déjà permis d'avancer sur certains dossiers. En contrepartie, l'A.S.C.D. devient support de formation dans le cadre du concours de recrutement des professeurs des écoles.

B/ Deux demandes d'aides exceptionnelles :

Le reliquat (de l'ordre de 19 000 €) résultant de la subvention non distribuée en direction des familles permet la proposition de ces deux demandes d'aides exceptionnelles.

1. Projet yamakasi :

Suite à un constat du nombre peu important de départs en séjours sur la circonscription de Chambéry IV et pour relancer une dynamique en direction des écoles de REP + de Chambéry, le premier projet se présente sous deux formes.

Encadré par des intervenants diplômés et basé sur une incitation des élèves à une pratique physique nécessitant une solidarité et une entraide propres à favoriser l'apprentissage de la vie citoyenne, il concerne l'art du déplacement et le vivre ensemble.

Face à des études démontrant en France, un taux d'obésité d'environ 15.3 % de la population, un temps de présence des jeunes trop important devant les écrans et une perte de leur capacité cardio-vasculaire, cette philosophie de projet, ancrée sur une charte de l'écolier-citoyen, pourrait apporter une réponse à ces problématiques.

Deux propositions :

- **Proposition 1** – Niveau cycle 2 : Sans hébergement, 6 demi-journées consacrées à l'activité se déroulant au gymnase Les Gentianes à Chambéry. Une aide financière identique au court séjour (1 à 2 nuitées) serait prévue soit 24 € (3 jours X 8 €).
- **Proposition 2** – niveau cycle 3 : avec hébergement, 4 demi-journées consacrées à l'activité se déroulant au gymnase les Gentianes à Chambéry, suivies d'un court séjour de 3 jours au centre Lionel Terray Courchevel. Une aide financière identique à celle des séjours (5 jours) suivant barème avec quotients familiaux serait appliquée.

Le conseil d'administration valide la deuxième proposition pour une première expérience. La première proposition n'est pas retenue, les administrateurs estimant que ce projet sans hébergement n'est pas compatible avec le rôle et les missions de l'A.S.C.D.

2. Projet Achat matériel pour le terrain CCAS Aiguebelette le Lac :

Le terrain du CCAS (Caisse Centrale d'Activités Sociales) idéalement situé au bord du lac d'Aiguebelette pourrait accueillir des classes itinérantes ou de lac (activités environnementales et pratique de l'aviron) mais cela nécessiterait l'acquisition de matériel démontable (aménagement d'une cuisine centrale et hébergement sous tente) permettant ainsi des conditions d'accueil optimales.

Le conseil d'administration valide cette proposition.

Le conseil d'administration approuve les deux demandes d'aides exceptionnelles qui seront faites en direction du Conseil Départemental.

C/ Assemblée Générale Ordinaire :

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'A.S.C.D. aura lieu le **mercredi 16 Janvier 2019 à 16 Heures à l'Ecole Primaire Publique du Chef-Lieu à Bassens.**

La séance est levée à 18 H 30.